



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chaine 7

Question écrite n° 13317

Texte de la question

M Alain Lamassoure souhaite appeler l'attention du M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur certaines questions liées au changement de direction intervenu à la tête du conseil d'administration de La Sept en janvier 1989, soit trois mois environ avant la diffusion des programmes de La Sept sur TDF 1. Le ministre peut-il indiquer si ce changement de personnes s'ajoutant à un changement de structures conduit à modifier la grille des programmes et la politique de diffusion qui avaient été arrêtées par les responsables précédents au cours du second trimestre 1988 ? Quelles mesures ont été prises par les nouveaux responsables pour inciter les Français et les Européens à s'équiper et à regarder les programmes de La Sept à partir du 1er mai 1989 (spots publicitaires sur Antenne 2, FR 3 et Radio France, politiques de promotion et de communication, accords passés avec le Simavelec et les industriels, d'une part, avec certains distributeurs de matériels, d'autre part, contrats conclus avec les opérateurs en France et en Europe ?) Qu'est-il prévu pour renouveler l'accord entre FR 3 et La Sept qui expire le 30 juin prochain ? Peut-on faire le bilan des coproductions et achats engagés par La Sept depuis le 1er janvier 1989 et faire savoir si certains projets ayant fait l'objet d'avis favorables ont été depuis abandonnés ou reportés ?

Texte de la réponse

Reponse. - Les changements de forme juridique et de direction intervenus à La Sept au début de l'année 1989 n'ont pas entraîné de modification de la grille ni de changement du calendrier de diffusion. Tous les dossiers de coproductions ou d'achats engagés antérieurement ont suivi leur cours normal de développement. Une campagne nationale de promotion a été initiée dès février 1989 pour populariser l'image de la chaîne et de ses programmes et annoncer le démarrage de la diffusion. Des accords de reprise de La Sept ont été signés avec tous les cablo-opérateurs français et d'autres sont en préparation avec les opérateurs belges, suisses, allemands et suédois. La Sept participe au groupe de travail constitué par TDF, France Telecom et les opérateurs du satellite TDF 1 pour une harmonisation et un renforcement de la politique d'équipement de réception directe. Concernant les accords avec FR 3 les discussions se poursuivent pour définir de nouveaux modes de relations correspondant aux intérêts des deux parties et tenant compte notamment des nouvelles obligations de La Sept nées du démarrage de sa diffusion propre.

Données clés

Auteur : [M. Lamassoure Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13317

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2298